



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1470

29 novembre 2020

- **Le gangstérisme d'État comme mode de gouvernance**
- **Haïti-Football : Yves Jean-Bart jugé par la FIFA « coupable d'abus de pouvoir et d'agression sexuelle sur plusieurs joueuses, dont des mineures »**
- **Le RNDDH exige des poursuites contre les personnes impliquées dans la disparition en cascade de pièces à conviction, au Palais de justice de Port-au-Prince**
- **Agriculture : La FAO et le PAM appellent à des actions urgentes et coordonnées pour prévenir une aggravation de l'insécurité alimentaire**

>> Le gangstérisme d'État comme mode de gouvernance

La stratégie du pire. Partout, sur le territoire national, l'opinion publique estimait difficile de parvenir à une situation de gestion. Pourtant, les mois, les semaines et les jours passent sans aucun redressement institutionnel. « Face à la recrudescence des cas de kidnapping, la banalisation des crimes de sang, la prolifération de gangs disposant d'armes de guerre, l'abandon du territoire par les pouvoirs publics, la mal gouvernance, la précarité socioéconomique, l'acceptation plus que tacite du « bandit légal », le pire devient un horizon indépassable. [Le pire s'impose à nous, presque comme des évidences tristes et assommantes](#) », relève le quotidien « [Le Nouvelliste](#) ». Le régime politique au pouvoir fait main basse sur toutes les ressources et toutes les institutions du pays. C'est le règne du totalitarisme sans bornes, avec un président qui se définit comme un « après Dieu ». La république d'Haïti est prise en otage par des truands, fustigent la plupart des secteurs vitaux du pays. La Constitution et les lois sont mises au rancart. Depuis le début du dysfonctionnement du parlement, le 13 janvier, une série de décrets anticonstitutionnels et illégaux sont adoptés par le gouvernement. Comme souhaité début septembre, par le ministre des travaux publics, Jovenel Moïse a pris, le 6 novembre, un décret enlevant les prérogatives de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif. Malgré l'ampleur des contestations,

une machine d'oppression et de répression est en cours contre la population. Un nouveau directeur général a été nommé, le 16 novembre, à la tête de la Police Nationale d'Haïti, en dehors des dispositions réglementaires. En plus de cette irrégularité, le syndicat de la Police dénonce la nomination par le gouvernement d'anciens militaires au haut commandement de la Police Nationale. Parallèlement, des recrutements de 3 à 5000 soldats sont annoncés par l'armée, remobilisée en 2017, sans aucun cadre formel. Ce qui fait dire aux organismes de droits humains qu'il s'agit de la mise en place d'une milice au service du régime politique au pouvoir. Plusieurs cas de bavures ne sont pas sanctionnés par l'Inspection générale de la PNH, devenue un instrument du pouvoir politique, pour punir les policiers qui tiennent tête aux gangs armés. Les organismes de droits humains pointent également, sans cesse, la complicité des officiels avec les gangs armés, qui se multiplient partout dans le pays. L'embrigadement de la population prend des proportions alarmantes. Haïti revient aux sombres jours de la dictature, en perdant les acquis démocratiques. L'impunité devient, de plus en plus, la norme. La criminalité est érigée en règle quotidienne. Les cas d'assassinats, d'enlèvement et de séquestration de personnes sont légion. En dehors des dispositions constitutionnelles, le régime politique au pouvoir décide de mettre en branle un processus de nouvelle Constitution avec un collège électoral illégal. Celui-ci sera chargé d'organiser un

référendum sur une nouvelle Constitution et de nouvelles élections. Malgré le constat de l'absence totale de conditions objectives, dont de sécurité globale, réunies pour un processus électoral transparent et crédible, la communauté internationale presse l'équipe au pouvoir de rendre

public un calendrier de prochaines élections. 2021 devrait être l'année du « renouvellement démocratique », souhaite le Core Group qui préconise une accélération des préparatifs électoraux.

>> Haïti-Football : Yves Jean-Bart jugé par la FIFA « coupable d'abus de pouvoir et d'agression sexuelle sur plusieurs joueuses, dont des mineures »

L'ancien président de la Fédération haïtienne de football (FHF), Yves Jean-Bart, suspendu depuis mai 2020, a été jugé « coupable d'abus de pouvoir et d'agression sexuelle sur plusieurs joueuses, dont des mineures », par la chambre de jugement de la Commission d'éthique indépendante de la Fédération internationale de football association (FIFA). L'information a été mise en ligne le 20 novembre sur son site Internet. Il a été prononcé, à son encontre, une interdiction à vie de toute activité liée au football (administrative, sportive et autre), aux niveaux national et international. Il devra, en outre, s'acquitter d'une amende d'un montant de 1 million de Francs suisses (plus d'un million de dollars américains). Suite à cette décision du 18 novembre, Yves Jean-Bart projette de recourir en appel auprès au Tribunal arbitral du sport domicilié à Lausanne en Suisse, pour « être entièrement blanchi et réintégré », a-t-il informé dans une note du 20 novembre. Le 23 novembre, le Réseau national de défense des droits humains a salué la décision du commissaire du gouvernement, près le tribunal civil de Croix-des-Bouquets (nord-est de Port-au-Prince), Me. Edler Guillaume, d'[interjeter appel contre l'ordonnance du juge d'instruction, Me, Emilio Accimé, déclarant un non-lieu en faveur d'Yves Jean-Bart](#).

>> Le RNDDH exige des poursuites contre les personnes impliquées dans la disparition en cascade de pièces à conviction, au Palais de justice de Port-au-Prince

De mars 2018 à octobre 2020, 23 vols et tentatives de vol ont été perpétrés au Palais de justice de Port-au-Prince. Dans 17 de ces cas, aucune trace d'effraction n'a été enregistrée. « Ceci révèle que ces objets ont été subtilisés par des membres du personnel administratif et judiciaire, affectés au Palais de justice de Port-au-Prince, ou avec leur complicité », souligne le rapport d'enquête du Réseau national de défense des droits humains. L'organisme de droits humains rappelle que des caméras ont été installées, entre 2016 et 2017, dans certains espaces au Palais de justice. Certaines ont été endommagées et les autres enlevées, sur exigence des magistrates et magistrats. Le Réseau national de défense des droits humains dénonce le vol perpétré le 19 octobre 2020, des corps du délit, constituant le dossier relatif à l'assassinat de Me. Monferrier Dorval, [le vendredi 28 août 2020, à Pèlerin 5, dans la même zone où habite le président Jovenel Moïse](#).

>> Agriculture : La FAO et le PAM appellent à des actions urgentes et coordonnées pour prévenir une aggravation de l'insécurité alimentaire en Haïti

Les crises socio-politiques, le climat d'insécurité, l'impact socio-économique de la pandémie de Covid-19 sont des facteurs majeurs qui ont contribué à l'aggravation de l'insécurité alimentaire en Haïti, relèvent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ils préconisent de favoriser, au plus vite, la disponibilité de denrées alimentaires chez les « communautés rurales, disproportionnellement affectées par les conséquences néfastes de la crise, pour améliorer leurs moyens d'existence », dans un rapport publié le vendredi 6 novembre 2020. « 4 millions de personnes, soit 40 % de la population (en Haïti), sont en état d'insécurité alimentaire de phase 3 (crise) et phase 4 (urgence) du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (Ipc) ». Malgré « une nette appréciation de la gourde par rapport au dollar américain et au peso dominicain, entre le 10 août et le 30 septembre 2020, entraînant une baisse de prix des céréales et des produits secs » (Unité de statistique agricole et informatique au Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, octobre 2020), il y a des risques d'amplification de la crise alimentaire, entre mars et juin 2021, sur le territoire national. Ces 2 agences onusiennes rattachent également la détérioration de la situation alimentaire en Haïti à la pandémie de Covid-19 et à ses effets néfastes sur les chaînes d'approvisionnement agro-alimentaires et nutritionnels. [\[Lire la suite ici\]](#).